YERRES

Service Culturel
N° Tél. : 01.69.48.93.93
N/Réf. : NDA/GP/EN

DECISION N° 2000/257

OBJET : Convention de prestation artistique relative au projet "Yerres 2000, des petites mains dans l'eau"

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Yerres, en date du 29 juin 1995, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du Code des Communes,

CONSIDÉRANT que la Commune sollicite le concours de Madame Carla CAVALLINI, pour une mission d'assistance à la conception et à la réalisation des éléments décoratifs de la fontaine du cœur de ville, par les écoliers de la commune.

DECIDE

DE signer une convention de prestation artistique relative au projet "Yerres 2000, des petites mains dans l'eau" avec Madame Carla CAVALLINI, artiste plasticienne, demeurant 4 place Boecourt, 94520 Perigny sur Yerres, pour un montant de 25.000 Francs

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la Commune, exercice 2000, fonction 3, sous-fonction 33, article 6042.

Fait à Yerres, le 21 septembre 2000

Le Député-Maire,

MAIRIE D'YERRES 91330 (ESSONNE)

Nicolas DURONT-AIGNAN

Hôtel de Ville
60 rue Charles de Gaulle - 91335 Yerres Cédex - Tél. : 01 69 49 76 00 - Fax : 01 69 48 63 98
Toute correspondance doit être adressée à monsieur le Député-Maire